



SFCR
PERIODE DE REFERENCE
DU 1^{ER} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022
MUTUELLE D'ASSURANCE DES ARMEES

ACTIVITES D'ASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT
ET APPLICATION DE LA FORMULE STANDARD POUR LE
CALCUL DE SCR

A. ACTIVITÉ ET PERFORMANCE	6
A.1 Activité	6
A.2 Résultats de souscription.....	9
A.3 Résultats des investissements	11
A.4 Résultats des autres activités.....	11
A.5 Autres informations	11
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	12
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance.....	12
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	17
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.....	19
B.4 Système de contrôle interne.....	19
B.5 Fonction d'audit interne	20
B.6 Fonction actuarielle.....	21
B.7 Sous-traitance.....	21
B.8 Autres informations	21
C. PROFIL DE RISQUE	22
C.1 Risque de souscription	22
C.2 Risque de marché.....	23
C.3 Risque de crédit	24
C.4 Risque de liquidité.....	24
C.5 Risque opérationnel	24
C.6 Autres risques importants	24
C.7 Autres informations	24
D. VALORISATION	25
D.1 Actifs	25
D.2 Provisions techniques.....	27
D.3 Autres passifs.....	28
D.4 Méthodes de valorisation alternatives.....	28
D.5 Autres informations	28

E. GESTION DU CAPITAL.....	29
E.1 Fonds propres	29
E.1.1 Récapitulatif du passage entre bilan comptable et bilan prudentiel	29
E.1.2 Mesures transitoires	29
E.1.3 Informations sur les fonds propres.....	30
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	31
E.2.1 SCR	31
E.2.2 MCR.....	31
E.2.3 Taux de couverture	32
E.2.4 Variations entre 2021 et 2022	33
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	34
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	34
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis.....	34
E.6 Autres informations	34

SYNTHÈSE

Activité 2022

2022 a été marquée par le déclenchement d'une guerre aux portes de l'Europe. La Russie envahit l'Ukraine le 24 février 2022 plongeant le monde dans une crise inédite depuis la fin de la guerre froide. 2022, c'est aussi un niveau d'inflation inédit en zone euro depuis les années 80, déclenché par la politique monétaire accommodante de la crise covid puis accentué par la crise énergétique. Bien alimentée par la dépendance de l'Europe au gaz russe, l'économie mondiale subit sa plus grosse crise énergétique depuis 1970. Pour maîtriser l'inflation, les banques centrales relèvent leurs taux directeurs ; s'en suit une baisse importante des marchés obligataire et action.

Dans un tel contexte économique le portefeuille financier de la MAA affiche une performance hors immobilier négative à -8,8%. Pourtant, durant cette période d'instabilité, la MAA poursuit sa croissance et développe son sociétariat grâce à une gamme de produit qui a prouvé son efficacité. En fin d'année 2022, la MAA couvre 103 K adhérents, en progression de 1,7 % par rapport à 2021. La sinistralité, bien prise en charge par un programme de réassurance très protecteur, est stable. Les charges de fonctionnement sont sous contrôle. Il en ressort un résultat technique net très satisfaisant de 1 849 K€.

En résumé, l'activité 2022 (basé uniquement en France) est principalement caractérisée par :

- Une prime acquise brute de réassurance de 5 888 K€
- Un résultat technique net de 1 849 K€
- Un résultat financier de 236 K€.

Système de gouvernance

Le Conseil d'Administration est assisté de 2 comités pour conduire ses missions : le comité d'audit et des risques et le comité des placements

Gérard DESJARDINS, président du conseil d'administration, et Pascale SENI-LAPP, directeur général, sont les dirigeants effectifs de la MAA.

Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne décrits dans les sections B3 et B4 du présent document.

Conformément à la réglementation Solvabilité 2, l'entreprise a mis en place quatre fonctions clés : gestion des risques, actuarielle, audit interne et vérification de la conformité.

Le président du conseil d'administration, le directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation.

Aucune modification significative du système de gouvernance n'a eu lieu en 2022.

Profil de risque

Le profil de risque de la MAA s'intègre dans un dispositif global de maîtrise des risques en cohérence avec l'appétence fixée par l'AMSB.

Les principaux risques de la MAA sont liés :

- Au risque de souscription : Fortement diminué en 2019 à la suite du désengagement du contrat 60-400 GMPA, contrat en coassurance passive dont la MAA est sortie au 31/12/2018. Il demeure un risque important de la MAA. Selon les calculs de la formule standard le risque est stable en 2022 par rapport à l'année 2021.
- Au risque de marché : depuis 2019, il est depuis le risque principal de la MAA consécutivement à la baisse du risque de souscription. Les deux risques principaux concernent : les instruments de taux (risque de taux et risque de spread) auxquels la mutuelle est exposée par ses investissements en OPCVM obligataire et en obligations d'entreprise ; et le risque action.

Le risque de marché calculé selon la formule standard est cependant en forte baisse en 2022 par rapport à 2021.

Valorisation

Les actifs et les passifs de la mutuelle ont été valorisés suivant les principes de la réglementation Solvabilité 2 à savoir à leur valeur économique. Les principales différences entre le bilan en normes comptables françaises et le bilan en normes Solvabilité 2 s'expliquent par :

- Les placements évalués en valeur de marché dans le bilan Solvabilité 2 et au coût historique amorti dans les comptes statutaires,
- Les provisions techniques évaluées à leur valeur économique dans le bilan Solvabilité 2 contre une vision prudente dans les comptes statutaires,
- Les impôts différés correspondant aux impôts payables ou récupérables aux cours de périodes futures liés aux écarts de valorisation entre la norme solvabilité 2 et les normes comptables/fiscales et au report en avant de déficits fiscaux passés ou de crédit d'impôts non utilisés.

La MAA a fait le choix de ne pas avoir recours aux mesures transitoires.

Gestion du Capital

Au cours de l'exercice 2022, la MAA a respecté en permanence les exigences réglementaires en matière de couverture de son besoin global de solvabilité.

Le capital de solvabilité requis est calculé en appliquant la formule standard.

Ci-dessous les indicateurs de solvabilité de la mutuelle.

SCR	3 574
Fonds Propres Eligibles (intégralement de niveau 1 non restreint)	20 315
Taux de couverture = FP/SCR	568,4%
MCR	4 000
Taux de couverture = FP/MCR	507,9%

Le ratio de couverture du capital de solvabilité requis de la MAA est en amélioration. Il s'établit à 568,4% au 31 décembre 2022 contre 500,7% au 31 décembre 2021.

A. ACTIVITE ET PERFORMANCE

A.1 ACTIVITE

La Mutuelle d'Assurance des Armées (MAA) est une société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, régie par le code des assurances. Elle est spécialisée dans l'assurance individuelle accident et s'adresse à toutes les personnes concourant à la Défense, leurs ayants-droits, de la naissance jusqu'en fin de vie ainsi que toutes les personnes partageant les valeurs de la Mutuelle. Son but : assister l'ensemble des militaires, pompiers, policiers, gendarmes...ou leur famille au travers des valeurs mutualistes qu'elle porte.

La MAA est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située au 4 place de Budapest - 75009 Paris cedex 09.

Les missions de commissariat aux comptes sont assurées par Mme Nathalie LUTZ de la société Exponens dont le siège social est situé au 20 rue Brunel – 75017 Paris.

La Mutuelle d'Assurance des Armées exerce son activité en France et a obtenu au fil des années les agréments nécessaires pour développer les branches d'activités suivantes :

- Individuelles (agrément et application : 1947)
 - Accidents
 - Maladie
- Collectives (agrément et application : 1986)
 - Incendie et éléments naturels
 - Autres dommages aux biens
 - Responsabilité civile générale

La MAA est membre de la Fédération Française des Assurances, rebaptisée France Assureurs, et adhère au sein de cette Fédération à l'Association des Assureurs Mutualistes (AAM). Depuis de nombreuses années, la MAA est membre à l'association ROAM, organisme qui regroupe l'ensemble des petites et moyennes entreprises de l'assurance.

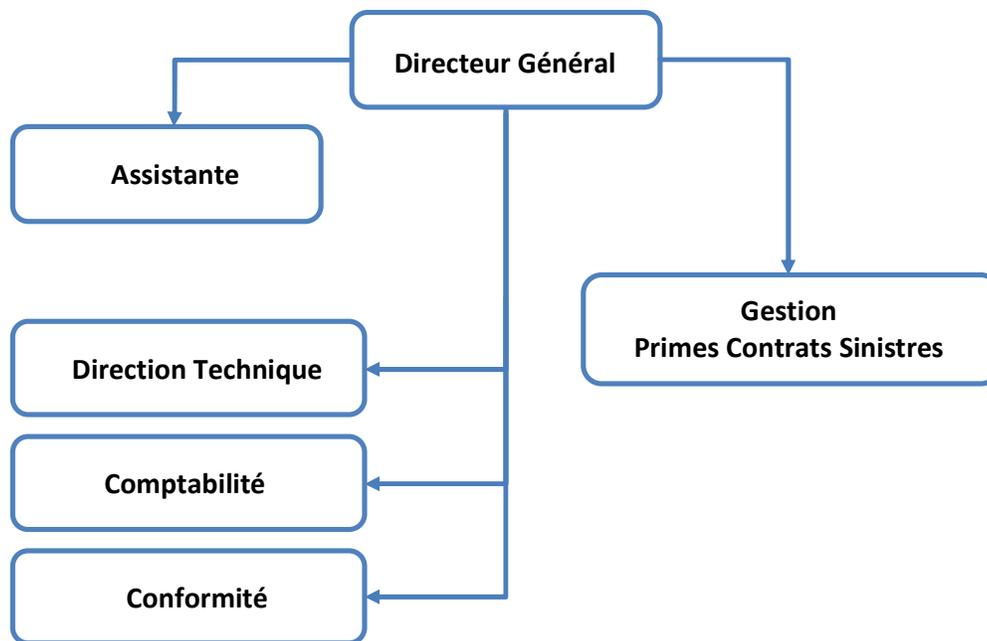
En novembre 2015, la MAA a adhéré à la Fédération Tégo devenue Jonxio. Cette association a l'ambition de construire un partenariat fort entre divers acteurs de la protection sociale des forces de sécurité et de défense être force de propositions, en matière d'évolution, protection et accompagnement social de la communauté.

Les différents contrats détenus en portefeuille par la MAA sont présentés dans les tableaux suivants :

	Vie Entière	Garantie accident de la vie	Protection Accident TEGO	Startego	Melody
Segment	MAA	MAA	MAA	MAA	MAA
Forme du contrat	Contrat individuel	Contrat de groupe à adhésion individuelle	Contrat individuel	Contrat de groupe à adhésion individuelle	Contrat individuel
Ligne d'Activité	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection du revenu
Apporteur	Réseau salarié Allianz	Réseau salarié Allianz	Réseau salarié Allianz	Réseau salarié AGPM	Réseau salarié MCDéf
Assureur	MAA	MAA	MAA	MAA,AGPM	MAA
Prime émise 2022 en K€	1 547	3 224	104	1	1
Garanties	Incapacité totale accident Incapacité permanente partielle accident Incapacité temporaire totale accident Garantie hospitalière Décès accident	Incapacité permanente par accident Incapacité absolue et définitive accident Incapacité temporaire totale accident Garantie hospitalière Décès accident	Incapacité permanente par accident Incapacité absolue et définitive accident Incapacité temporaire totale accident Garantie hospitalière Aménagement du véhicule Aménagement du logement Décès accident	Incapacité permanente par accident Frais d'obsèques accident Dommages paquetage Vol téléphone portable Décès accident Incapacité absolue et définitive accident	Incapacité permanente par accident Incapacité absolue et définitive accident Incapacité temporaire totale accident Décès accident
Coassurance (apéristeur 1ère position)				AGPM 50% MAA 50%	
Exposition brute maximale par contrat après cession coassurance	Incapacité totale : 220 K€	IAD : 174 K€	IAD : 122 K€	IAD : 66 K€	IAD : 81 K€
Taux de commission	48% de la prime nouvelle, ou de l'augmentation de prime lors d'une augmentation de formule (one shot)	52% de la prime nouvelle, ou de l'augmentation de prime lors d'une augmentation de formule (one shot)	40% de la prime nouvelle, ou de l'augmentation de prime lors d'une augmentation de formule (one shot)	10% des primes émises annuelle nette d'annulation HT	40% de la prime nouvelle, ou de l'augmentation de prime lors d'une augmentation de formule (one shot)
Retour à la contractante		3% de la prime émise de l'année au profit de Tego			
Clauses de réassurance (dans l'ordre d'application)	XS Tête Q/P (30% cédé, commission de 35%, 75% de participation aux bénéfiques) XS Evénement Stop-Loss	XS Tête Q/P (30% cédé, commission de 35%, 75% de participation aux bénéfiques) XS Evénement Stop-Loss	XS Tête Q/P (30% cédé, commission de 35%, 75% de participation aux bénéfiques) XS Evénement Stop-Loss	XS Tête Q/P (30% cédé, commission de 35%, 75% de participation aux bénéfiques) XS Evénement Stop-Loss	XS Tête Q/P (30% cédé, commission de 35%, 75% de participation aux bénéfiques) XS Evénement Stop-Loss
Réassureur	CCR	CCR	CCR	CCR	CCR
Gestion contrats	MAA	ALLIANZ	MAA	AGPM	MAA
Acceptation	MAA	ALLIANZ	MAA	AGPM	MAA
Gestion sinistres	MAA	MAA	MAA	MAA/AGPM	MAA

	Enfant	Réserve	Accident	Cercle et Mess
Segment	MAA	MAA	MAA	MAA
Forme du contrat	Contrat de groupe à adhésion individuelle	Contrat individuel	Contrat individuel	Contrat individuel
Ligne d'Activité	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection du revenu	Non matériel (1 K€ de prime émise annuelle)
Apporteur	Réseau salarié Allianz	Réseau salarié Allianz	Plus commercialisé	Réseau salarié Allianz
Assureur	MAA, Quatrem	MAA	MAA, Quatrem	MAA, GMF
Prime émise 2022 en K€	961	31	6	1
Garanties	Incapacité permanente par accident Incapacité absolue et définitive accident Lunettes Orthodontie/dentaire Vol (cartable, papiers...) Indemnités journalières accident/maladie Perte financière Décès accident	Incapacité totale accident Incapacité permanente partielle accident Incapacité temporaire totale accident Décès accident	Incapacité permanente accident Incapacité absolue et définitive accident Garantie hospitalière Arrêt de travail/activité accident Décès Accident	Incendie Dégâts des eaux Vol RC exploitation RC atteinte à l'environnement RC civile objets confiés Transport de fonds Bris de glace Catastrophes naturelles
Coassurance (apériteur 1ère position)	MAA 70% Quatrem 30%		MAA 90% Quatrem 10%	GMF 98,5% MAA 1,5%
Exposition brute maximale par contrat après cession coassurance	IAD : 145 K€	Incapacité totale : 166 K€	IAD : 44 K€	Limite contractuelle : 30 K€
Taux de commission	65% de la prime nouvelle, ou de l'augmentation de prime lors d'une augmentation de formule (one shot)	48% de la prime nouvelle, ou de l'exédent de prime lors d'une augmentation de formule (one shot)		3% de la prime pour chaque affaire nouvelle et pour chaque renouvellement
Retour à la contractante	3% de la prime émise de l'année au profit de Tego			
Clauses de réassurance (dans l'ordre d'application)	XS Tête XS Evénement Stop-Loss	XS Tête Q/P (30% cédé, commission de 35%, 75% de participation aux bénéfices) XS Evénement Stop-Loss	XS Tête Q/P (30% cédé, commission de 35%, 75% de participation aux bénéfices) XS Evénement Stop-Loss	
Réassureur	CCR	CCR	CCR	
Gestion contrats	ALLIANZ	MAA	MAA	GMF
Acceptation	ALLIANZ	MAA	MAA	GMF
Gestion sinistres	MAA	MAA	MAA	GMF

L'effectif de la mutuelle est de 9 personnes :



La gestion des contrats (primes, adhésions, dénonciations...) est, en fonction des produits, réalisée à la MAA ou sous-traitée à Allianz.

La gestion des sinistres est réalisée à la MAA.

La MAA ne dispose pas de réseau de distribution propre. La naissance de l'association TEGO qui reprend par fusion/absorption le GMPA (partenaire historique de la MAA) et l'AGPM entraîne la disparition du GMPA au 31/12/2019. La MAA a dû mettre en place des nouveaux liens de partenariat avec l'association TEGO pour la distribution de ses produits labélisés. Elle bénéficie d'une distribution possible de ses produits depuis 2020 par le réseau AGPM et le réseau ALLIANZ/TEGO. Ce sont des réseaux « debout » constitués d'une centaine de conseillers, répartis sur l'ensemble du territoire national ayant comme cible les militaires, les pompiers, les policiers...

A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

La MAA exerce principalement une activité de prévoyance qui rentre selon la classification Solvabilité II dans la ligne d'activité « Assurance de protection du revenu ». Par ailleurs la MAA exerce son activité exclusivement sur le territoire national.

Dans la suite du rapport les valeurs sont en K€ sauf mention du contraire.

Le tableau suivant synthétise le résultat de souscription par ligne d'activité :

	Assurance de protection du revenu		Variation	
	2 022	2 021	En K€	En %
Primes émises				
Brut – assurance directe	5 875	5 635	241	4,3%
Part des réassureurs	1 637	1 575	62	3,9%
Net	4 239	4 060	179	4,4%
Primes acquises				
Brut – assurance directe	5 888	5 649	239	4,2%
Part des réassureurs	1 640	1 579	61	3,9%
Net	4 248	4 070	178	4,4%
Charge des sinistres				
Brut – assurance directe	1 180	1 133	47	4,1%
Part des réassureurs	334	313	21	6,7%
Net	845	820	26	3,1%
Variation des autres provisions techniques				
Brut – assurance directe	0	212	-212	-100,0%
Part des réassureurs	0	0	0	0,0%
Net	0	212	-212	-100,0%
Total des dépenses	1 502	1 675	-173	-10,3%
Solde de souscription non-vie	1 901	1 364	536	39,3%

En 2022, grâce à ses produits toujours attractifs, la MAA développe son sociétariat et son chiffre d'affaires net de réassurance est en hausse de 4,4%.

La charge sinistre net de réassurance est en hausse de 3,1% sur la période, en ligne avec la hausse du chiffre d'affaires.

Les dépenses sont en baisse de 10,3%, résultat de la maîtrise des frais et de la fin du mécanisme de participation aux bénéfices des contrats GAVE et Enfants.

En effet, à partir des comptes 2022, les mécanismes de participation aux bénéfices et d'alimentation des provisions d'égalisation des contrat GAVE et Enfants ont été supprimés à l'issue de négociations entre la MAA et TEGO. Dès 2022, la MAA verse une commission de labellisation de 3% des primes émises des contrats GAVE et Enfants à TEGO. Ce nouveau mécanisme est financièrement avantageux pour la MAA.

En contrepartie, la MAA s'est engagée à reverser le montant de ces provisions aux assurés par des amélioration de tarifs et/ou des amélioration de garantie sans hausse tarifaire, des études en ce sens sont en cours.

Le solde de souscription de 1 901 K€ est largement bénéficiaire et en forte hausse de 39,3% par rapport à 2021.

A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le tableau suivant récapitule les revenus des placements de la MAA par grande catégorie d'actif :

Code CIC	Catégories	Valeur nette comptable			Valeur de marché			Revenus			Profit réalisation des placements		
		2022	2021	Δ	2022	2021	Δ	2022	2021	Δ	2022	2021	Δ
2	Obligations d'entreprises	10 789	9 907	9%	9 706	10 151	-4%	233	218	7%	0	0	
3	Actions	399	298	34%	1 387	1 411	-2%	29	13	121%	0	0	
4	Fonds d'investissement	14 119	14 118	0%	14 213	15 099	-6%	45	46	-4%	28	4	663%
7	Trésorerie et dépôts	2 903	2 307	26%	2 903	2 307	26%	1	2	-78%	0	0	
9	Immobilisations corporelles	3	3	-2%	2 841	2 944	-3%	117	117	0%	0	0	
TOTAL		28 213	26 634	6%	31 050	31 912	-3%	424	396	7%	28	4	663%

Le résultat financier 2022 s'établit à 236 K€.

Dans un contexte de remontée des taux d'intérêt avec une chute de marchés obligataires et des marchés actions, le portefeuille financier affiche une performance hors immobilier négative de -8,8 % en 2022.

A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

La MAA est propriétaire d'un immeuble. Il est le siège de son activité et son siège social. Aussi, un loyer théorique est déterminé par un expert approuvé par l'ACPR.

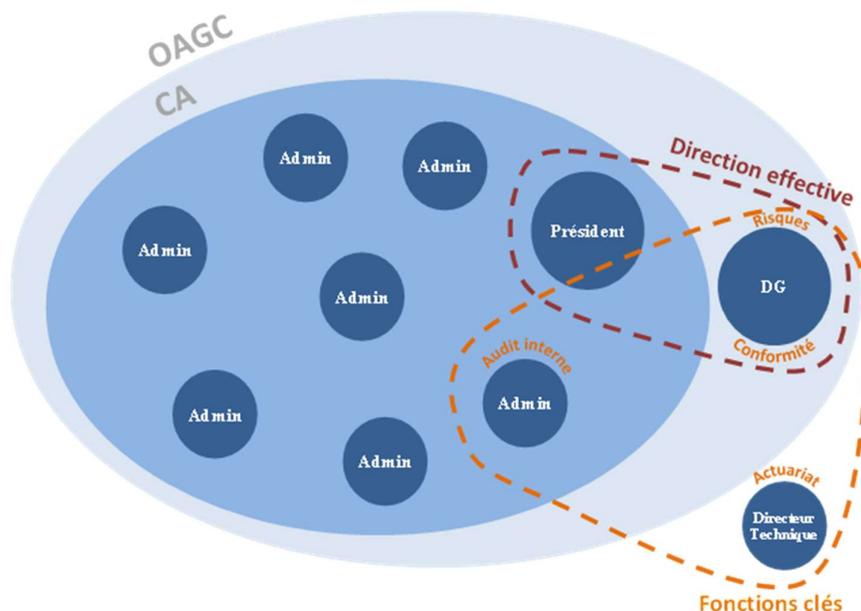
A.5 AUTRES INFORMATIONS

Néant

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

L'Organe d'Administration de Gestion ou de Contrôle (OAGC) est composé du Conseil d'Administration (9 membres dont le Président et un représentant du personnel) et de la Direction Générale comme représenté dans le schéma suivant :



Les travaux du Conseil portent notamment sur la stratégie de développement de la mutuelle, le suivi de la gestion des risques par l'ORSA, l'élaboration et la validation de l'ensemble des politiques... Le Conseil s'est réuni 5 fois au cours du dernier exercice et développe une activité soutenue entre les conseils.

Conseil d'administration :

Conformément aux dispositions du code des assurances, les membres du Conseil d'Administration ne sont pas rémunérés pour leur action au sein de la MAA. Un dispositif d'indemnisation est mis en place. Il s'agit d'un défraiement forfaitaire des administrateurs par journée de présence aux réunions du Conseil d'Administration ou aux réunions des Comités.

La mutuelle rembourse également les frais de déplacement ou de restauration des délégués en mission au profit de la MAA et/ou des administrateurs amenés à effectuer des missions extérieures.

Une enveloppe globale est allouée par l'assemblée générale pour l'ensemble des administrateurs et délégués... La mise en place de cette enveloppe ainsi que son renouvellement sont soumis chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration a alloué au Président du Conseil d'Administration une indemnité mensuelle et le remboursement de ses frais, en conformité avec les statuts de la MAA qui le permettent.

Les modalités du contrat de travail du Directeur Général sont définies par le Conseil d'Administration. Sa rémunération tient compte de la stratégie globale de l'entreprise et de la stratégie de gestion des risques. Le dispositif de rémunération n'encourage pas la prise de risques et est composé d'un salaire fixe et d'une partie variable.

La MAA a mis en place la gouvernance Solvabilité 2. Appliquant le principe de proportionnalité, les deux dirigeants effectifs sont le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

Les fonctions clés Gestion des risques et Conformité sont assumées par le Directeur Général.

La fonction clé Audit interne est assumée par le président du comité d'audit et des risques, membre du Conseil d'Administration.

La fonction clé Actuariat est assumée par le Directeur Technique.

Les quatre fonctions clés sont présentes à chaque Conseil d'Administration et y rendent compte de leurs travaux et des résultats de leurs missions.

Les missions associées à ces différentes fonctions sont explicitées dans le tableau suivant :

Direction effective :

<u>Dirigeant effectif</u>	<u>Responsable</u>	<u>Mission</u>
Président	Gérard DESJARDINS	<ul style="list-style-type: none"> - Propose la stratégie - Participe aux prises de décisions opérationnelles importantes : hausse tarifaire, nouveau produit, acquisition nouvelle d'un actif ou cession, mise en place de partenariat...
Directeur Général	Pascale SENI-LAPP	<ul style="list-style-type: none"> - Propose la stratégie - Participe aux prises de décisions opérationnelles importantes : hausse tarifaire, nouveau produit, acquisition nouvelle d'un actif ou cession, mise en place de partenariat..... - Met en œuvre les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration - Dirige l'entreprise et l'ensemble des personnels, rend compte de la situation au Conseil d'Administration, soumet toutes propositions.

Fonctions clés :

<u>Fonction clé</u>	<u>Responsable</u>	<u>Mission</u>
Gestion des risques	Pascale SENI-LAPP	<ul style="list-style-type: none"> - Met en œuvre et anime le système de gestion des risques - Maintien et veille du système de gestion des risques - Identifie les risques émergents - Définit, met en place et suit la cartographie des risques. - Pilote les travaux ORSA : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prépare des propositions aux Conseil d'Administration en termes ; <ul style="list-style-type: none"> ○ D'hypothèses de Business Plan et de scénarios redoutés ○ D'appétence et de tolérance ▪ Suit les indicateurs et les seuils d'alerte ▪ Définit et met en œuvre les plans d'actions - Suit les sous-traitants - Rédige et met à jour la politique de gestion des risques
Vérification de la conformité	Pascale SENI-LAPP	<ul style="list-style-type: none"> - Veille au respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et déontologiques, - Veille à la sécurisation de la relation client - Assure la veille réglementaire
Audit interne	Francis LEGOND	<ul style="list-style-type: none"> - Evalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et de la gouvernance. - Formalise la politique d'audit interne : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Établit un plan d'audit annuel, ▪ Présente un rapport annuel
Actuariat	Samuel DE BERNARD	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle la fiabilité des provisions techniques - Donne un avis sur la politique de souscription - Donne un avis sur le plan de réassurance - Contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques : cartographie des risques, qualité des données

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2022 :

Président : Général d'Armée (2S) Gérard DESJARDINS
Vice-Présidente : Madame le Général de Division Dominique VITTE

Administrateurs :

Monsieur le Général de Corps Aérien (2S) Gilles LEMOINE,
Monsieur le Médecin Chef des Services Yann DASSE
Madame le Contrôleur Général (H) Chantal BACCANINI
Monsieur le Général (2S) Johann HUART
Monsieur le Commissaire en Chef (2S) Francis LEGOND
Monsieur le Lieutenant-Colonel de Sapeurs-Pompiers Bernard MOSCODIER
Monsieur le Colonel (ER) Éric MAINI
Mademoiselle Océane LANGLET, élue par les salariés

L'attachement de la MAA à la bonne gouvernance s'est traduit par la création de différents comités :

- Comité d'audit et des risques présidé par la fonction clé Audit interne
- Comité des placements
- Comité opérationnel de gestion des risques
- Comité opérationnel de direction

Compositions des comités relevant du Conseil d'Administration au 31 décembre 2022 :

Comité des placements

Monsieur DESJARDINS
Madame VITTE
Monsieur MAINI
Madame SENI-LAPP
Monsieur DE BERNARD

Comité d'audit

Monsieur LEGOND
Monsieur HUART
Monsieur MAINI
Madame ABEN
Monsieur LAMON

Comité des élections

Monsieur LEGOND

Médecin conseil

Monsieur DASSE

Référent TRACFIN

Monsieur HUART

Composition des comités opérationnels au 31 décembre 2022 :

Comité opérationnel de gestion des risques

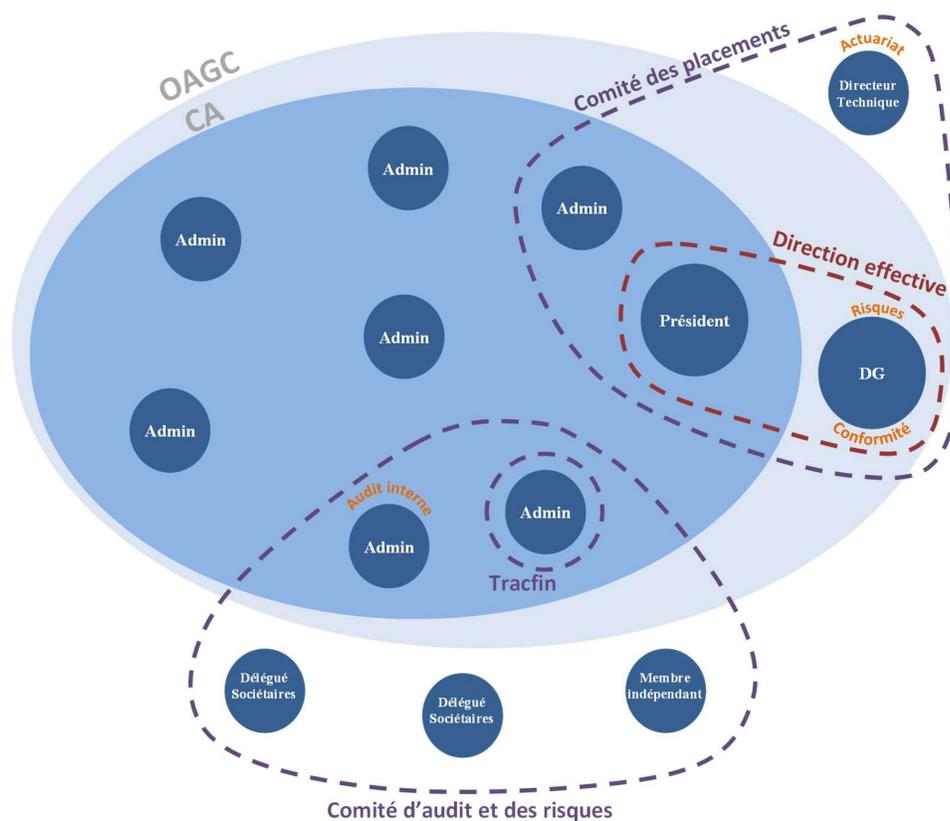
- Monsieur DESJARDINS
- Madame SENI-LAPP
- Madame MAKBOUL
- Monsieur LANGLET
- Monsieur DE BERNARD

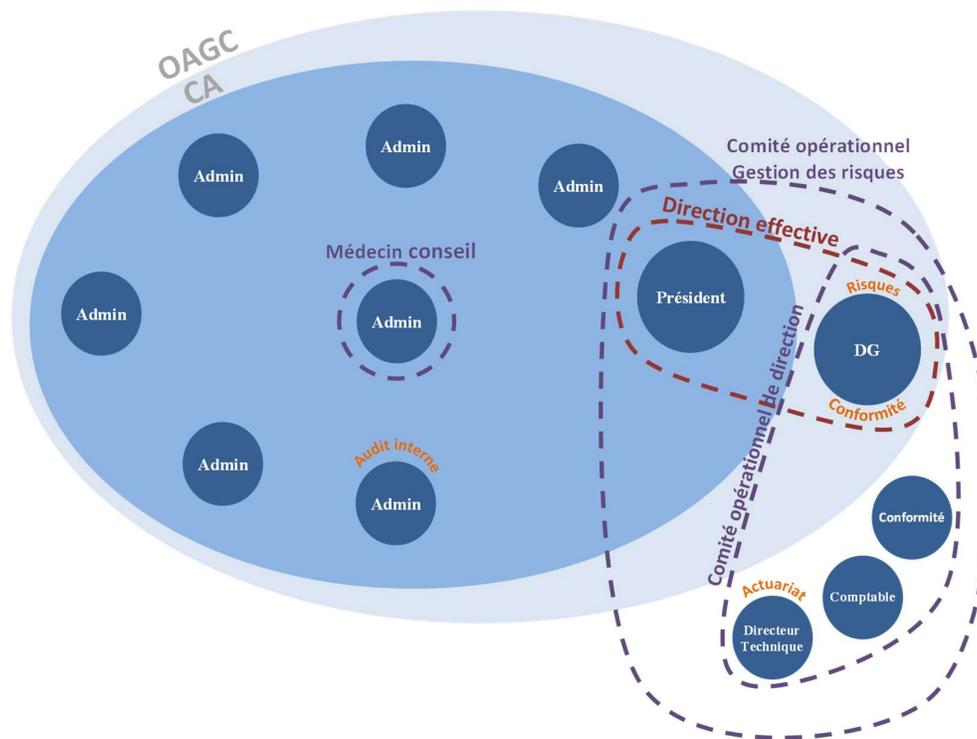
Comité opérationnel de direction

- Madame SENI-LAPP
- Madame MAKBOUL
- Monsieur LANGLET
- Monsieur DE BERNARD

La structure de ces comités est détaillée dans les schémas suivants :

Comités relevant du Conseil d'Administration





B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Les postes concernés par les exigences de compétence et d'honorabilité sont :

- Les administrateurs
- Les dirigeants effectifs
- Les fonctions clés

A chaque changement de titulaire d'une fonction clé ou d'un dirigeant effectif, un dossier est constitué en vue d'une notification à l'ACPR.

L'évaluation de la compétence comporte :

- Une appréciation des diplômes et des qualifications professionnelles en cohérence avec les enjeux de la mission.
- Une évaluation des connaissances et de l'expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises. L'évaluation tient compte des différentes tâches qui ont été confiées et, selon le cas, des compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion.
- Des tableaux de suivi des compétences (diplômes, formations, expérience, ...) ont été créés. Ils font l'objet d'une mise à jour annuelle.

La liste minimale d'éléments nécessaires est constituée des éléments suivants : CV ou relevé de carrière, attestation des formations reçues.

Les administrateurs doivent suivre une formation initiale lors de leur entrée en fonction puis une formation continue tout au long de leur mandat. Pour les administrateurs ayant des mandats particuliers (membre d'un comité, fonction clé, ...) il a été mis en place des formations spécialisées en cohérence avec leur fonction.

Les formations sont proposées à l'ensemble des administrateurs qui choisissent selon leur disponibilité et leur besoin

l'ordre des apprentissages. La MAA a inscrit l'ensemble des membres du conseil d'administration et des comités à la plateforme de formation digitale de l'IFPASS.

Afin de vérifier la compétence des administrateurs, plusieurs procédures sont mises en œuvre :

- Une procédure de vérification de la compétence collective du conseil d'administration qui porte sur les points suivants :
 - Les marchés de l'assurance et les marchés financiers
 - La stratégie de l'entreprise et le modèle économique
 - Le système de gouvernance
 - L'analyse financière et actuarielle
 - Le cadre et les exigences réglementaires
- Une procédure de vérification des compétences individuelles
- Une procédure de vérification des compétences des administrateurs de comités spécialisés basée sur la nature du poste, la formation, les connaissances, les qualifications et l'expérience de la personne.

Les différentes formations proposées en 2022 sont présentées dans le tableau suivant :

Module	Classement	Domaine
L'opération d'assurance	Compétences générales	Fondamentaux de l'assurance
Assurances contre les risques corporels	Compétences spécifiques à la nature des produits distribués	Assurance vie
Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	Compétences générales	Conformité et droit
Les contrats d'assurance de groupe	Compétences spécifiques à la nature des produits distribués	Assurance vie
Introduction à l'assurance	Compétences générales	Fondamentaux de l'assurance
Pilotage d'un organisme avec l'ORSA	Compétences générales	Conformité et droit
La e-reputation, un outil indispensable dans la stratégie de communication	Compétences générales	Fondamentaux de l'assurance
Enjeux de la transformation dans le secteur assurantiel	Compétences générales	Fondamentaux de l'assurance
Solvabilité 2	Compétences générales	Conformité et droit

Contrôle de l'honorabilité :

Le Conseil d'Administration est doté d'un règlement intérieur et d'une charte signée par les administrateurs et ayant vocation de guide.

Lors de leur entrée en fonction puis annuellement les administrateurs, les dirigeants effectifs et les fonctions clés doivent communiquer un extrait de casier judiciaire. Ils sont tenus de déclarer sur une base continue tout évènement qui pourrait avoir un impact sur leur honorabilité ou être générateur de conflit d'intérêt.

B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

La gestion des risques vise à identifier, mesurer et maîtriser tous les risques importants, quantifiables ou non quantifiables y compris émergents. La MAA hiérarchise tous les risques et les mesure notamment en fonction de leur poids dans la formule standard pour les risques quantifiables et à dire d'expert pour les risques non-quantifiables.

La gestion des risques s'organise avec des acteurs sur 3 lignes de défense :

- La première est celle animée par les opérationnels qui concrétisent un premier niveau de contrôle.
- La deuxième est composée de la direction effective et des trois fonctions clés : gestion des risques, fonction clé actuariat et conformité.
- La troisième est assurée par la fonction clé audit interne et par le Conseil d'Administration (approbation du plan d'audit, examen des rapports d'audit et suivi de la mise en œuvre des recommandations).

L'ORSA :

Le processus ORSA (Own Risk and Solvency Assessment ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité) est un élément clef dans la validation de la stratégie de la mutuelle. Ses conclusions permettent d'éclairer le conseil d'administration sur l'impact des décisions à prendre concernant la solvabilité prospective de la Mutuelle.

A partir de la stratégie (Business Plan) fixée par le Conseil d'Administration (stratégie conforme à un niveau d'appétence au risque défini par le Conseil), des simulations prospectives sont réalisées afin de mesurer l'impact futur de cette stratégie sur la situation de la mutuelle. Afin de tester la robustesse de la mutuelle, des scénarios d'environnement défavorables sont retenus, par exemple des baisses de marchés financiers.

Dans chacun des scénarios testés, le Besoin Global de Solvabilité (BGS) est mesuré. Il s'agit du besoin de fonds propres nécessaire à la Mutuelle pour mener à bien sa stratégie, en toute sécurité, même en cas d'environnement défavorable. Le suivi du BGS permet d'assurer le respect des engagements pris sur la durée en tenant compte des marges de sécurité nécessaires.

Ainsi, le Conseil d'Administration fixe les hypothèses retenues dans les projections qui sont réalisées. Il apprécie l'adéquation entre les résultats qui lui sont présentés et sa tolérance au risque. Si les résultats font apparaître une possibilité de dépassement des seuils de tolérance alors le Conseil d'Administration demande que le niveau d'exposition aux risques soit baissé afin de rester à l'intérieur des limites fixées.

L'ORSA donne lieu à écriture d'un rapport validé par le Conseil d'Administration puis envoyé à l'ACPR.

La production opérationnelle de l'ORSA régulier (évaluation interne des risques et de la solvabilité) est réalisée une fois par an.

Le conseil d'administration de la mutuelle suit régulièrement l'avancement de l'ORSA et s'assure de la bonne réalisation de celui-ci. Le rapport ORSA est soumis à l'approbation du conseil d'administration une fois par an puis transmis à l'ACPR. En 2022, l'ORSA a été validé lors du Conseil d'Administration du 8 décembre 2022 puis a été transmis à l'ACPR.

B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne de la MAA vise à s'assurer de :

- L'application de la stratégie générale et de la réalisation des opérations décidées par le Conseil d'Administration
- La qualité de l'information comptable et financière
- La surveillance et l'évolution des risques
- La conformité aux lois, règlements et normes professionnelles de ces opérations

Compte tenu de la taille de la mutuelle, les principes généraux de séparation des tâches et fonctions ne peuvent s'appliquer strictement. Mais la concentration des responsabilités et des travaux permet un contrôle permanent des opérations de la mutuelle (premier et deuxième niveau).

La MAA s'est dotée d'un comité d'audit et des risques ainsi que d'outils (plan de continuité d'activité, formalisation des politiques, registre des procédures qui sert de support au contrôle interne, cartographie des risques, logiciel métier intégrant des procédures de contrôle). Elle s'est aussi adjointe l'aide de cabinets extérieurs (actuaire, experts-comptables, SS2I...).

Les procédures liées aux risques comptables et financiers font l'objet de travaux de contrôle permanents et ponctuels (quotidien, mensuel, annuel). Un point régulier est réalisé grâce à une série de reportings. La mesure, l'évaluation et le contrôle des placements financiers sont réalisés chaque mois.

Les risques liés aux engagements sont contrôlés (valorisation de l'actif financier, des provisions...). Ils sont cartographiés et font l'objet d'une procédure de suivi. Celle-ci permet de les piloter et de vérifier que la MAA détient des capitaux suffisants. La gestion de la mutuelle fait également l'objet d'un suivi par des tableaux de bord couvrant son activité.

Le programme de contrôle interne 2022 a porté notamment sur :

- La gestion et le règlement des sinistres
- Le suivi de la valorisation
- L'enrichissement du registre des procédures
- L'enrichissement du dictionnaire des données
- RGPD
- DDA
- LCBFT

Fonction clé vérification de la conformité :

La MAA a mis en place une fonction clé vérification de la conformité.

Les objectifs poursuivis par cette fonction sont l'identification des risques de non-conformité, la coordination des contrôles, le pilotage des plans d'action de mise en conformité et d'atténuation du risque. Le périmètre intègre notamment les thèmes suivants : pratique commerciale, conformité des contrats, protection de la clientèle, protection des données, lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme.

Le processus en cours de mise en place comprend :

- L'établissement d'un référentiel réglementaire dont la veille est assurée
- L'identification et l'évaluation des risques de non-conformité
- L'établissement d'une cartographie des risques en accord avec le registre des procédures
- Un plan de contrôle
- Le pilotage du risque de non-conformité par le comité d'audit

B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction audit interne a la charge d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et de la gouvernance.

Elle doit formaliser la politique d'audit interne notamment par l'établissement d'un plan d'audit annuel. Elle présente un rapport annuel relatif notamment à l'audit fiscal, la conformité des contrats, le calcul des provisions, la tarification, l'informatique, les frais...

En 2022, les missions d'audit interne ont porté sur :

- Les procédures métiers (gestion des contrats, prime et sinistres)
- Les méthodes de provisionnement
- Les conventions de distribution et de délégation
- Les processus de l'élaboration financière et comptable
- Les systèmes d'information et le cyber-risque

Compte tenu de la taille des équipes et des travaux à réaliser, le comité d'audit a mandaté des auditeurs extérieurs pour certaines de ces missions.

Les résultats des actions d'audit ont été présentés au comité d'audit et des risques, il en ressort qu'aucun dysfonctionnement important ou impactant n'a été relevé en 2022.

B.6 FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle a la charge du contrôle de la fiabilité des provisions techniques, elle émet aussi un avis sur le politique de souscription ainsi que sur le plan de réassurance. Les résultats de ces travaux doivent être présentés dans le rapport actuariel.

En 2022, la fonction actuarielle a dû se positionner sur le programme de réassurance et les méthodes de provisionnement.

Enfin elle contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques notamment en ce qui concerne la cartographie des risques et la qualité des données.

Compte tenu de la taille des équipes et des travaux à réaliser, la MAA fait appel à des prestataires extérieurs pour certaines tâches afin de scinder les missions calculatoires et les missions de contrôle.

B.7 SOUS-TRAITANCE

Le principal sous-traitant et partenaire stratégique et historique de la MAA depuis 1986 est la société Allianz anciennement AGF.

Pour rappel Allianz distribue la plus grande part des contrats de la MAA. La gestion des contrats est pour partie et en fonction des produits réalisée à la MAA ou sous-traitée à Allianz.

B.8 AUTRES INFORMATIONS

Néant

C. PROFIL DE RISQUE

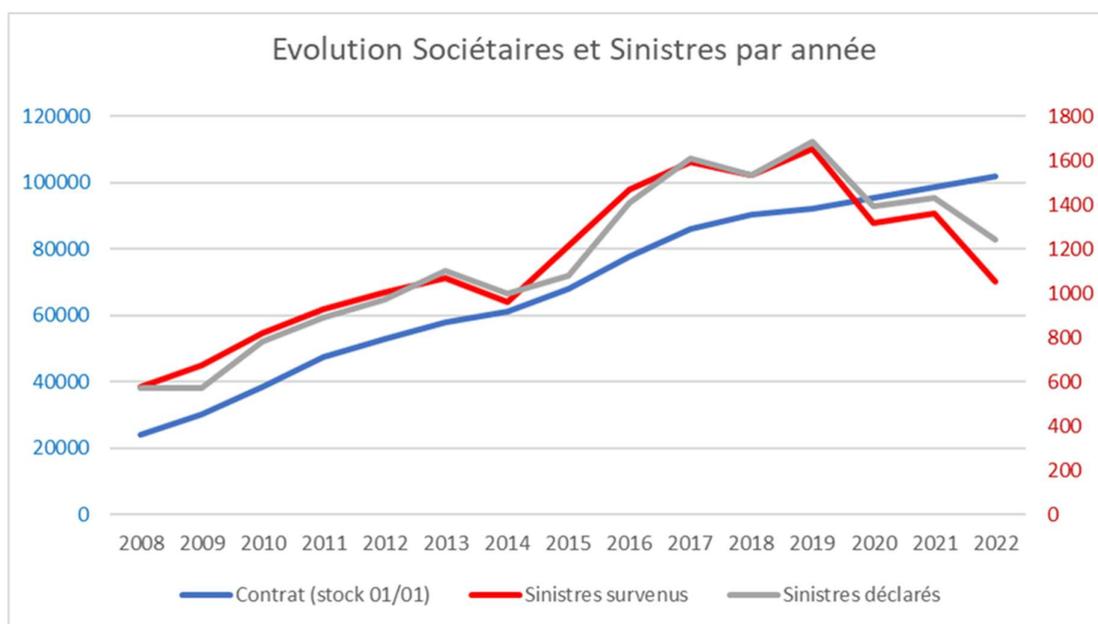
C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

La stratégie de la MAA est basée sur un développement prudent afin de maîtriser la hausse annuelle des garanties accordées et ainsi maintenir un taux de couverture du SCR et un résultat dans les objectifs du Conseil d'Administration.

La MAA a développé son portefeuille d'adhérents pour diversifier ses risques et améliorer la mutualisation. En parallèle un suivi constant de l'évolution de la sinistralité a été mis en place pour réagir en cas de dérive des indicateurs et protéger les engagements pris auprès de ses sociétaires.

Compte tenu de la taille de la MAA, le Conseil d'Administration a choisi un programme de réassurance très protecteur. Il est composé de 4 traités de réassurance souscrits auprès de la CCR (caisse centrale de réassurance). Ils permettent de réduire le risque de pointe (XS tête, XS évènement) et le risque de masse (Quote-part, Stop-loss).

Les constatations faites sur les 15 dernières années (évolution hors contrat GMPA) montrent que le portefeuille de la MAA a connu une croissance importante au cours des 15 derniers années. Le nombre de sinistres déclarés annuellement subit une inflexion notable à la baisse depuis la crise du covid. Le coût du sinistre moyen était cependant en hausse en 2022.



Le tableau fait ci-dessous affiche les ratios combinés brut et net de réassurance (rapport de la somme des frais de gestion et du coût des sinistres sur le total des primes encaissés) sur les 5 dernières années :

	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio combiné Brut	85,17%	73,84%	69,74%	66,84%	57,94%
Ratio combiné Net	86,81%	78,56%	75,63%	72,17%	63,99%

Le ratio combiné de la MAA (rapport de la somme des frais de gestion et du coût des sinistres sur le total des primes encaissés) est en forte amélioration depuis le désengagement du contrat de prévoyance GMPA à fin 2018.

En 2022, il bénéficie d'une sinistralité modérée et de la fin du mécanisme de participation aux bénéfices pour les contrats Enfant et Gave.

C.2 RISQUE DE MARCHÉ

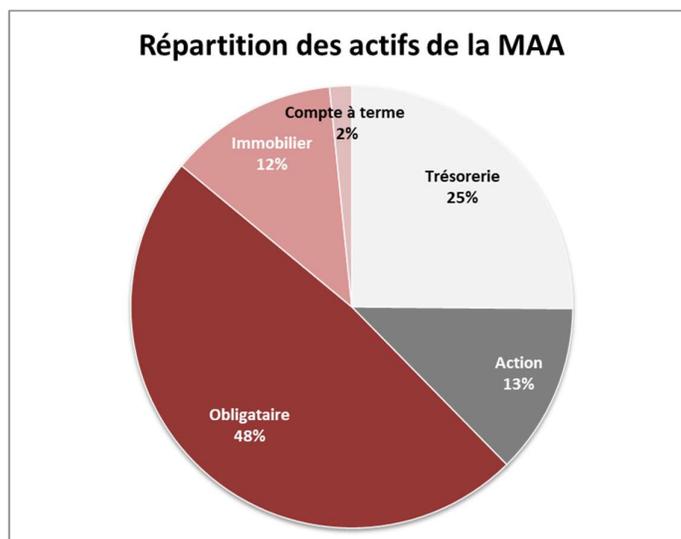
Confirmé chaque année, le Conseil a validé une gestion des placements prudente reprise dans les règles de la politique d'investissement :

- Un horizon de placements d'une durée maximale de 10 ans
- Un objectif de performance raisonnable : performance positive et stable dans le temps via une politique de gestion simple et intelligible
- Une allocation stratégique cible les grandes proportions de chaque catégorie d'actifs en fonction des contraintes et des objectifs moyen terme de la mutuelle.
- Ne sont autorisés que les investissements libellés en euros
- Les investissements obligataires doivent majoritairement porter sur des émetteurs présentant une notation supérieure ou égale à BBB-
- Des limites spécifiques pour les placements OPCVM sont déterminées : ratio d'emprise, valeur liquidative hebdomadaires, maturité du portefeuille

Un comité des placements étudie le portefeuille et propose des évolutions en fonction des conditions de marché, toute décision d'arbitrage ayant pour conséquence de sortir le portefeuille du cadre de la charte sera soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Le tableau et le schéma suivant détaillent la répartition des actifs de la MAA par catégorie d'actif :

	Valeur de marché (y compris coupon courus)		Répartition %	
	2022	2021	2022	2021
OPCVM monétaires	5 400	5 433	17,4%	17,0%
Obligations taux fixe	9 706	10 151	31,3%	31,8%
OPCVM obligataire	5 317	5 661	17,1%	17,7%
Actions en direct	1 287	1 411	4,1%	4,4%
OPCVM actions	2 496	3 005	8,0%	9,4%
Immobilier d'exploitation	2 841	2 944	9,1%	9,2%
Fonds immobilier	1 000	1 000	3,2%	3,1%
Comptes à terme	500	0	1,6%	0,0%
Comptes courants et caisses	2 403	2 307	7,7%	7,2%
Participation	100	0	0,3%	0,0%
Total	31 050	31 912		



La MAA n'a pas opéré de modification majeure dans la répartition de ses actifs en 2022. 500 K€ ont été investis dans un compte à terme.

On retrouve donc une répartition très semblable à celle de 2021 avec une part importante de l'investissement obligataire et de la trésorerie.

C.3 RISQUE DE CREDIT

La MAA est réassurée auprès de la CCR Re qui bénéficie d'une notation A- (notation Standard & Poors).

Les liquidités de la MAA sont principalement déposées sur les comptes bancaires de la BNP qui présente une qualité de crédit jugée très satisfaisante par le marché, la note attribuée par Standard & Poors à la BNP est A+.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITE

Dans sa politique d'investissement la MAA a défini la part minimale réservée aux produits monétaires (liquidités à court terme) : 2 000 K€ correspondant aux besoins de trésorerie de la mutuelle sur un an.

Comme le montre le schéma de répartition des actifs de la MAA (voir C2 Risque de marché), la part de trésorerie est largement suffisante et conforme à la politique.

C.5 RISQUE OPERATIONNEL

Après mise en œuvre des dispositifs de maîtrise des risques, la cartographie des risques ne fait pas apparaître de risque opérationnel important ou critique.

C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Néant

C.7 AUTRES INFORMATIONS

Néant

D. VALORISATION

D.1 ACTIFS

Le tableau ci-dessous décrit l'actif en valorisation prudentielle ainsi que la comparaison avec la valorisation dans les comptes statutaires :

	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes statutaires
Actifs		
Frais d'acquisition différés		23
Immobilisations incorporelles	0	430
Actifs d'impôts différés	167	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	2 841	3
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	25 306	25 307
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	100	100
Actions	1 287	299
Actions – cotées	1 287	299
Obligations	9 706	10 789
Obligations d'entreprise	9 706	10 789
Organismes de placement collectif	14 213	14 119
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	362	576
Santé similaire à la non-vie	362	576
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1 283	1 283
Autres créances (hors assurance)	29	29
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 903	2 903
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	145	145
Total de l'actif	33 036	30 700

Les colonnes sont définies comme suit :

- Valorisation prudentielle :
 - Valeur de marché pour les titres cotés
 - Valorisation par expert indépendant pour l'immobilier (Immobilisations corporelles pour usage propre)
 - Dernière valorisation connue à la clôture pour le non coté
 - Les obligations intègrent les coupons courus
- Valeur comptable :
 - Pour les obligations : coût historique amorti (y compris surcotes/décotes), y compris coupons courus
 - Pour les immeubles : valeur d'achat nette des amortissements et des provisions
 - Pour les actions et fonds : valeur d'achat

Les principaux écarts découlent du passage en la valeur nette comptable en comptes statutaires à la valeur de marché en valorisation prudentielle.

LA MAA est responsable de la valorisation prudentielle de ses actifs financiers. Le processus de valorisation mis en œuvre par la direction technique est sécurisé par un contrôle externe réalisé par le cabinet Forward Finance et par les commissaires aux comptes.

Les principes de valorisation sont les suivants :

- Actions : les valeurs proviennent du site internet Boursorama et la valeur retenue est celle à la clôture du dernier jour de cotation de l'année
- Obligations : les valeurs proviennent du site Profolio géré par notre conseiller Forward Finance, les valeurs sont fournies par Reuters et la valeur retenue est celle à la clôture du dernier jour de cotation de l'année
- OPCVM : les valeurs proviennent du site internet Europerformance et la valeur retenue est la dernière valeur de liquidation connue au plus proche du 31/12
- SCPI : on a retenu la valeur d'acquisition
- Immobilier : les valeurs sont fournies par un expert approuvé par l'ACPR

Dans le cadre de leur mission d'audit, les Commissaires aux Comptes vérifient le process de valorisation ligne à ligne.

ACTIFS	Valeur Solvabilité II		Variation	
	2022	2021	En K€	En %
Actifs d'impôts différés	167	183	-16	-8,7%
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	2 841	2 944	-103	-3,5%
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	25 806	26 661	-855	-3,2%
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	100	0	100	0,0%
Actions	1 287	1 411	-124	-8,8%
Actions – cotées	1 287	1 411	-124	-8,8%
Actions – non cotées	0	0	0	0,0%
Obligations	9 706	10 151	-445	-4,4%
Obligations d'État	0	0	0	0,0%
Obligations d'entreprise	9 706	10 151	-445	-4,4%
Organismes de placement collectif	14 213	15 099	-886	-5,9%
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	500	0	500	0,0%
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	362	407	-45	-11,1%
Santé similaire à la non-vie	362	407	-45	-11,1%
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1 283	1 255	28	2,2%
Autres créances (hors assurance)	29	18	11	63,3%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 403	2 307	96	4,2%
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	145	132	14	10,5%
Total de l'actif	33 036	33 906	-870	-2,6%

Depuis 2019, à la demande de l'ACPR, les actifs d'impôts différés sont affichés à l'actifs dans le bilan prudentiel. En 2018 on affichait la différence des passifs d'impôts différés et des actifs d'impôts différés au passif du bilan prudentiel.

On remarque une baisse du total de l'actif en 2022 : les placements de la MAA ont été fortement impactés par les baisses des marchés obligataire et action en 2022, une baisse qui n'a pas été compensée par le bon résultat technique de la MAA.

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques sont à valoriser de manière prudente, fiable et objective. Sous le régime Solvabilité II, la valeur des provisions techniques correspond au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance devraient payer si elles transféraient sur le champ leurs engagements à une autre entreprise.

La valeur des provisions techniques est égale à la somme de la meilleure estimation des provisions techniques Best Estimate (BE de prime et BE de sinistre) et d'une marge pour risque.

- Le Best Estimate correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents. La projection en matière de flux de trésorerie utilisée dans le calcul du Best Estimate tient compte de toutes les entrées et sorties de trésorerie nécessaires pour faire face aux engagements d'assurance et de réassurance pendant toute la durée de ceux-ci.
 - Le BE de prime correspond à l'estimation des flux de trésorerie relatifs à des événements survenant après la date d'évaluation mais pendant la période de couverture. Cela comprend notamment les primes futures ainsi que les règlements de prestations et de frais liés à ces primes. Les flux de primes pouvant être plus élevés que les flux de prestations et de frais en découlant, le Best Estimate peut alors être négatif.
 - Le BE de sinistre correspond aux flux de trésorerie relatifs aux sinistres déjà survenus avant la date d'évaluation. Cela comprend tous les règlements et les frais liés à ces sinistres.
- La marge de risque représente le montant qu'il faudrait rajouter au Best Estimate pour dédommager un éventuel repreneur d'avoir à immobiliser du capital pour supporter les engagements qu'il récupère. La marge de risque est calculée de façon simplifiée en faisant l'hypothèse que les SCR futurs évoluent de la même manière que les BE futurs.

Le tableau suivant détaille la valeur des provisions techniques :

En Milliers d'Euros	2 022				2 021				Variation			
	Meilleure Estimation Brutes	Meilleure Estimation Cédée	Marge de risque	Total	Meilleure Estimation Brutes	Meilleure Estimation Cédée	Marge de risque	Total	Meilleure Estimation Brutes	Meilleure Estimation Cédée	Marge de risque	Total
BE de sinistre	2 414	484			2 569	526			-156	-42		
BE de primes	413	-123			269	-120			144	-3		
Provision totale non vie	2 827	362	341	2 806	2 838	407	377	2 809	-12	-45	-36	-3
Provision totale	2 827	362	341	2 806	2 838	407	377	2 809	-12	-45	-36	-3
Provision Nette	2 465		341	2 806	2 432		377	2 809	33		-36	-3

Le Best Estimate de sinistre diminue légèrement en 2022. Les flux du BE de sinistres avant actualisation sont relativement stables. Mais Le BE de la MAA est de durée courte et les taux sur les maturités courtes sont bien plus élevés à fin 2022 qu'à fin 2021. L'actualisation amène donc une baisse du BE de sinistre.

Les BE de primes sont positifs car ils incluent l'écoulement des provisions d'égalisation des contrats GAVE et Enfants. Les flux du BE de primes sont en hausse avant actualisation avec une réestimation à la hausse des S/P cible du contrat Vie Entière et du contrat PAT. Cependant, comme pour le BE de sinistre, l'effet d'actualisation vient atténuer cette hausse.

La marge de risque est en légère baisse avec la baisse du SCR.

Au global Les provisions Best Estimate évoluent peu entre 2021 et 2022 en diminution de 0,11%.

D.3 AUTRES PASSIFS

Le tableau suivant détaille tous les passifs de la MAA :

PASSIFS	Valeur Solvabilité II		Variation	
	2022	2021	2022	2021
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	3 167	3 216	-48	-1,5%
Meilleure estimation	2 827	2 838	-12	-0,4%
Marge de risque	341	377	-36	-9,7%
Provisions autres que les provisions techniques	109	93	16	17,3%
Passifs d'impôts différés	889	1 440	-551	-38,3%
Dettes envers des établissements de crédit	4	1	3	219,3%
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	7 597	7 593	4	0,0%
Dettes nées d'opérations de réassurance	227	311	-84	-27,0%
Autres dettes (hors assurance)	720	848	-128	-15,1%
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	7	8	-1	-12,5%
Total du passif	12 721	13 511	-790	-5,8%

Dans les autres postes au passif du bilan la mutuelle a :

- Des dettes liées aux opérations d'assurance (7 597 K€) et de réassurance (227 K€) valorisées à leur montant comptable. Le désengagement du contrat 60-400 GMPA a entraîné un transfert du stock des provisions du contrat générant une dette de 6 829 K€ envers Allianz, apériteur du contrat qui n'a pas encore été réglé au 31/12/2022. La valeur affichée est une valeur plafond de cette dette, des négociations sont en cours afin de la réduire.
- Des dettes de court terme diverses envers l'état et les organismes publiques et des fournisseurs (720 K€) valorisés à leur montant comptable.
- Un impôt différé au passif pour un montant de 889 K€

ID actifs	IDA	167
ID passifs	IDP	889
Net :		722

Afin de calculer les impôts différés, il est fait l'hypothèse que les profits futurs qui sont imposés correspondent à l'écart entre les fonds propres Solvabilité 1 et les fonds propres Solvabilité 2. Un taux de 25 % est alors appliqué sur cette marge future.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont calculés à chaque différence temporaire entre la situation comptable et la situation fiscale.

D.4 METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Néant

D.5 AUTRES INFORMATIONS

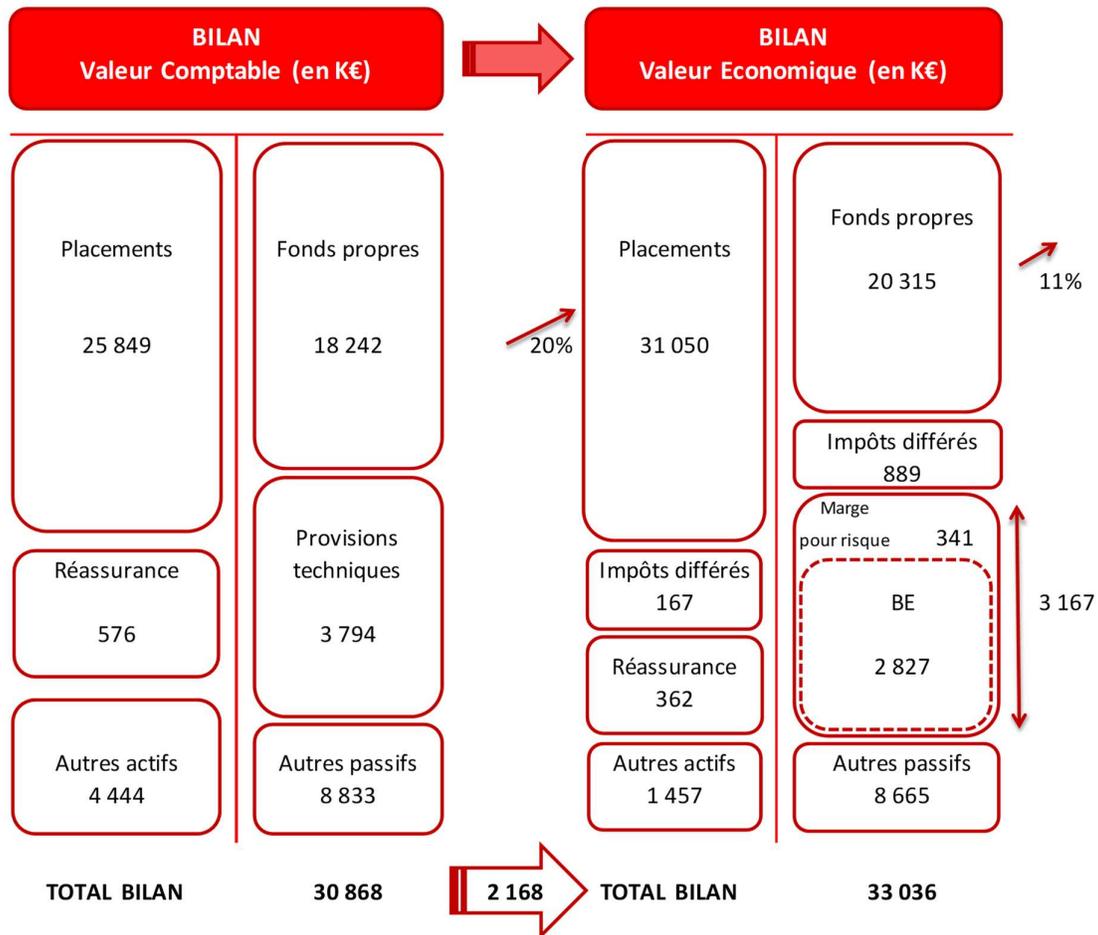
Néant

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

E.1.1 Récapitulatif du passage entre bilan comptable et bilan prudentiel

Le passage du bilan comptable en bilan prudentiel est schématisé comme suit :



Les écarts relatifs aux actifs correspondent principalement aux écarts entre la valeur de marché et la valeur comptable.

Les écarts relatifs aux passifs correspondent principalement :

- Aux écarts relatifs aux provisions dont la méthode de calcul prudentielle est différente de la méthode comptable
- À la présence des impôts différés passifs

E.1.2 Mesures transitoires

Aucune mesure transitoire n'a été appliquée.

E.1.3 Informations sur les fonds propres

	Total	Niveau 1 – non restreint
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	404	404
Réserve de réconciliation	19 910	19 910
Total fonds propres de base après déductions	20 315	20 315
Fonds propres auxiliaires		

	Total	Niveau 1 – non restreint
Total fonds propres auxiliaires	0	
Fonds propres éligibles et disponibles		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité	20 315	20 315
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital	20 315	20 315
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité	20 315	20 315
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital	20 315	20 315
Capital de solvabilité requis	3 574	
Minimum de capital requis	4 000	
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	568%	
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	508%	

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	20 315	
Autres éléments de fonds propres de base	404	
Réserve de réconciliation	19 910	
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	536	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	536	

Les Fonds propres de la MAA s'élèvent à 20 315 K€. Ils sont constitués uniquement de fonds propres de première qualité.

Du fait de sa structure de mutuelle, la MAA a pour objectif premier de faire croître ses fonds propres par dégagement de résultat. La rentabilité sur fonds propres n'est pas l'objectif poursuivi, la priorité est donnée à la sécurité par la consolidation des fonds propres afin de garantir les engagements d'assurance pris par la MAA.

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

E.2.1 SCR

Le SCR (capital de solvabilité requis) représente le niveau de fonds propres dont l'organisme a besoin pour absorber un choc lié aux risques auxquels il est exposé.

Le SCR est déterminé par la formule standard telle qu'imposée par les textes réglementaires.

Les capitaux de solvabilité requis pour chaque module de risque sont présentés dans le tableau suivant :

Capital de solvabilité requis SCR	
SCR	3 574
Ajustement	-722
SCR total avant ajustement	4 296
SCR Risque opérationnel	177
SCR de base	4 119
Diversification	-1 211
Sommes des composantes du risque	5 330
Risque de marché	3 076
Risque de contrepartie	369
Risque de souscription Santé	1 886

Le capital de solvabilité requis ou SCR de la MAA s'élève à 3 574 K€ en 2022.

E.2.2 MCR

Le MCR (Minimum Capital Requirement) correspond au « minimum de fonds propres de base éligibles en-deçà duquel les preneurs et les bénéficiaires seraient exposés à un niveau de risque inacceptable si l'entreprise d'assurance ou de réassurance était autorisée à poursuivre son activité. »

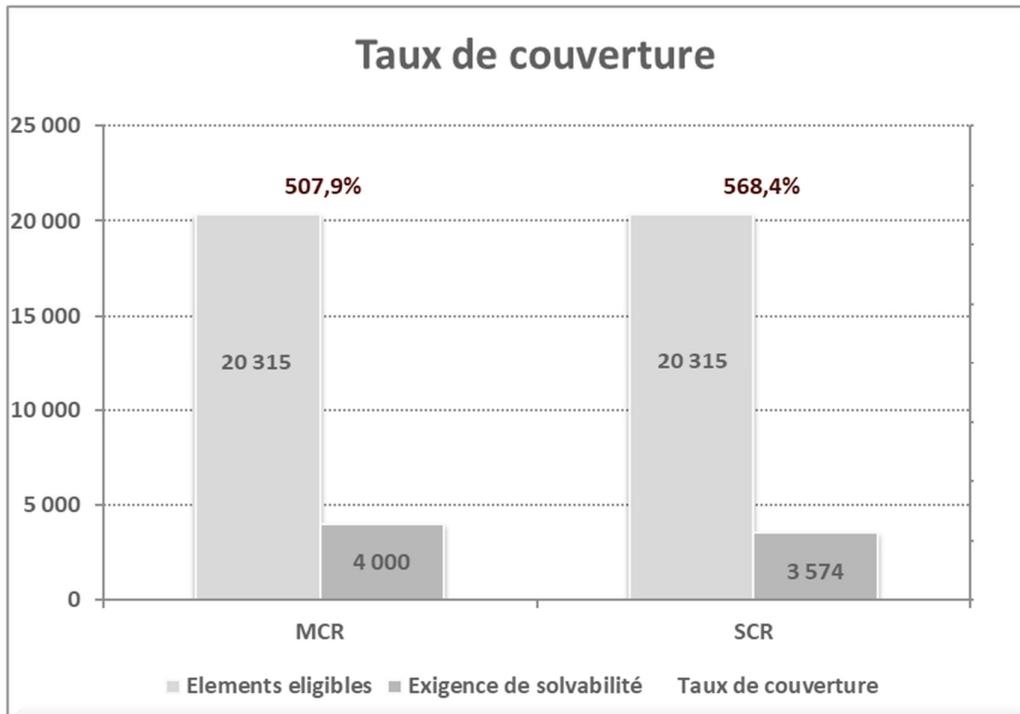
Le MCR (capital minimum requis) est une combinaison entre un montant minimal qui dépend de l'activité et un pourcentage du SCR.

Les principaux éléments du calcul du MCR sont présentés dans le tableau suivant :

MCR = max (D, E)	4 000
SCR	3 574
A 25% SCR : Plancher	893
B 45%SCR : Plafond	1 608
C MCRlineaire	683
MCRlineaireVie	0
MCRlinéaireNonVie	683
D = min (max (A,C), B)	893
E Plancher absolu du MCR	4 000

Le MCR de la MAA s'élève à 4 000 K€ contre 3 700 K€ auparavant, il s'agit du seuil plancher inhérent à son secteur d'activité. Le seuil minimum a été relevé en 2022 par la réglementation afin de tenir compte de l'inflation.

E.2.3 Taux de couverture



Fin 2022, le capital de solvabilité requis ou SCR de la MAA s'élève à 3 574 K€ et Le MCR s'élève à 4 000 K€. Les Fonds propres de la MAA s'élevant à 20 315 K€, le taux de couverture du SCR par les fonds propres s'élève à 568,4% et le taux de couverture du MCR par les fonds propres s'élève à 507,9%.

E.2.4 Variations entre 2021 et 2022

Le tableau suivant présente l'évolution de 2021 à 2022 du SCR, du MCR, des fonds propres et du taux de couverture du SCR et du MCR par les fonds propres :

SCR "Standard" en KEuro	2021	2 022	Evolution
Risque de taux d'intérêt	717	459	-258
Risque sur actions	1 931	1 261	-670
Risque sur actifs immobiliers	952	927	-26
Risque lié à la marge	1 549	1 070	-479
Risque de change	436	344	-92
Concentrations du risque de marché	412	365	-46
Somme des risques	5 997	4 425	-1 572
Diversification	-1 784	-1 350	434
Risque de marché	4 213	3 076	-1 138
Risque de contrepartie	336	369	33
Risque de souscription santé	1 922	1 886	-36
Somme des risques	6 471	5 330	-1 141
Diversification	-1 310	-1 211	99
SCR de base	5 161	4 119	-1 042
SCR Risque opérationnel	169	177	7
Capacité d'absorption par les impôts différés	-1 257	-722	535
SCR	4 073	3 574	-500
Fonds Propres Eligibles (intégralement de niveau 1 non restreint)	20 395	20 315	-81
Taux de couverture = FP/SCR	500,7%	568,4%	
MCR	3 700	4 000	
Taux de couverture = FP/MCR	551,2%	507,9%	

Evolution du SCR de marché :

Le SCR de marché est en forte baisse. On observe une baisse importante du risque sur les actions dont la valeur de marché a fortement baissé en 2022. De plus le dampener était de +6,34% en 2021 contre -3,02% en 2022 venant encore accentuer cette baisse. On observe aussi une baisse importante des risques de taux et de spread, avec une baisse de la valeur de marché des actifs de taux et une durée du portefeuille obligataire de la MAA en baisse.

Evolution du SCR de souscription santé :

Le SCR de souscription santé est en très légère baisse due à la baisse des provisions Best Estimate.

Evolution des fonds propres et des taux de couverture :

Les fonds propres sont en très légère baisse en 2022 par rapport à 2021. Le très bon résultat technique de la MAA et les flux positifs générés par ses contrats sont compensés par la baisse de valeur de marché de ses actifs dans un contexte de forte hausse des taux.

Cependant, comme expliqué précédemment, le SCR est en forte diminution par rapport à l'année dernière.

Ainsi, le taux de couverture du SCR par les fonds propres est en amélioration de 500,7% en 2021 à 568,4% en 2022.

Le MCR est fixé à un seuil minimum lié aux branches d'assurance pratiquées par la MAA. Par réglementation, il est passé de 4 000 K€ en 2022 contre 3 700 K€ en 2021. Les fonds propres étant relativement stable, le taux de couverture du MCR par les fonds propres est automatiquement en baisse de 551,2% en 2021 à 507,9% en 2022.

E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

La MAA n'est pas concernée par cette méthode de calcul.

E.4 DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

La MAA ne dispose pas de modèle interne et utilise exclusivement la formule standard pour réaliser le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Comme vu au paragraphe E.2.9, les fonds propres de la MAA couvrent très largement son minimum de capital requis (MCR) ainsi que son capital de solvabilité requis (SCR).

E.6 AUTRES INFORMATIONS

Néant

ANNEXES

Les valeurs affichées dans les annexes sont en euro.

S.02.01.02

Bilan

ACTIFS		Valeur
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	167 016
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	2 841 000
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	25 805 886
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	100 000
Actions	R0100	1 286 503
Actions – cotées	R0110	1 286 503
Actions – non cotées	R0120	-
Obligations	R0130	9 705 973
Obligations d'État	R0140	-
Obligations d'entreprise	R0150	9 705 973
Titres structurés	R0160	-
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	14 213 410
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	500 000
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	-
Avances sur police	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	361 689
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	361 689
Non-vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non-vie	R0300	361 689
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-
Santé similaire à la vie	R0320	-
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	-
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 282 920
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	-
Autres créances (hors assurance)	R0380	28 596
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 403 167
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	145 326
Total de l'actif	R0500	33 035 601

PASSIFS		Valeur
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	3 167 379
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	3 167 379
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	2 826 609
Marge de risque	R0590	340 770
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	-
Marge de risque	R0680	-
Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	108 820
Provisions pour retraite	R0760	-
Dépôts des réassureurs	R0770	-
Passifs d'impôts différés	R0780	889 122
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	3 823
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	7 597 130
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	227 298
Autres dettes (hors assurance)	R0840	720 448
Passifs subordonnés	R0850	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	7 029
Total du passif	R0900	12 721 048
Excédent d'actif sur passif	R1000	20 314 553

S.05.01.02
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200		
Primes émises																			
Brut – assurance directe	R0110	5 875 296															5 875 296		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-															-		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																		
Part des réassureurs	R0140	1 636 547															1 636 547		
Net	R0200	4 238 748															4 238 748		
Primes acquises																			
Brut – assurance directe	R0210	5 887 957															5 887 957		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-															-		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																-		
Part des réassureurs	R0240	1 640 062															1 640 062		
Net	R0300	4 247 894															4 247 894		
Charge des sinistres																			
Brut – assurance directe	R0310	1 179 616															1 179 616		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-															-		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																-		
Part des réassureurs	R0340	334 341															334 341		
Net	R0400	845 275															845 275		
Variation des autres provisions techniques																			
Brut – assurance directe	R0410	-															-		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-															-		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																-		
Part des réassureurs	R0440	-															-		
Net	R0500	-															-		
Dépenses engagées	R0550	1 501 990															1 501 990		
Autres dépenses	R1200																-		
Total des dépenses	R1300																1 501 990		

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie			Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
Primes émises										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Primes acquises										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Charge des sinistres										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Variation des autres provisions techniques										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Dépenses engagées										
Autres dépenses										
Total des dépenses										

S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
R0010							
	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises							
Brut – assurance directe	R0110	5 875 296					5 875 296
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120						-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						-
Part des réassureurs	R0140	1 636 547					1 636 547
Net	R0200	4 238 748					4 238 748
Primes acquises							
Brut – assurance directe	R0210	5 887 957					5 887 957
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220						-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						-
Part des réassureurs	R0240	1 640 062					1 640 062
Net	R0300	4 247 894					4 247 894
Charge des sinistres							
Brut – assurance directe	R0310	1 179 616					1 179 616
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320						-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						-
Part des réassureurs	R0340	334 341					334 341
Net	R0400	845 275					845 275
Variation des autres provisions techniques							
Brut – assurance directe	R0410	-					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	-					-
Part des réassureurs	R0440	-					-
Net	R0500	-					-
Dépenses engagées	R0550	1 501 990					1 501 990
Autres dépenses	R1200						-
Total des dépenses	R1300						1 501 990

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200
R1400							
	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises							
Brut	R1410						
Part des réassureurs	R1420						
Net	R1500						
Primes acquises							
Brut	R1510						
Part des réassureurs	R1520						
Net	R1600						
Charge des sinistres							
Brut	R1610						
Part des réassureurs	R1620						
Net	R1700						
Variation des autres provisions techniques							
Brut	R1710						
Part des réassureurs	R1720						
Net	R1800						
Dépenses engagées	R1900						
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						

S.12.01.02
Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes décaissant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements santé		Rentes décaissant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé		Total (santé similaire à la vie)						
	C020	C030	C040	C050	C060	C070	C080	C090	C100	C150		C160	C170	C180	C190	C200	C210
Provisions techniques calculées comme un tout	R010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation	R030																
Meilleure estimation brute	R080																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R090																
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance – total	R0100																
Marge de risque																	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
Provisions techniques – Total	R0200																

S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée										Réassurance non proportionnelle acceptée			Total engagements en non-vie			
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140		C0150	C0160	C0170
Provisions techniques calculées comme un tout																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-															
	R0050	-															
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Provisions pour primes																	
Brut	R0060	413 058															413 058
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance	R0140	-	122 608														122 608
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		535 666														535 666
Provisions pour sinistres																	
Brut	R0160	2 413 551															2 413 551
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance	R0240	484 297															484 297
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 929 254															1 929 254
Total meilleure estimation – brut	R0260	2 826 609															2 826 609
Marge de risque	R0270	2 464 920															2 464 920
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	R0280	340 770															340 770
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	-															-
Meilleure estimation	R0300	-															-
Marge de risque	R0310	-															-
Provisions techniques – Total																	
Provisions techniques – Total	R0320	3 167 379															3 167 379
Montants recouvrables au titre de la réassurance	R0330	361 689															361 689
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance	R0340	2 805 691															2 805 691

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année

Z0010	1
-------	---

d'accident /

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années	
		Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et+	C0170	C0180
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		
	Antérieur												54	R0100	54
N-9	2013		2 398	1 085	464	286	316	216	8	3	0	6		R0160	6
N-8	2014		2 235	1 469	449	531	268	10	0	11	0			R0170	0
N-7	2015		2 891	1 080	789	463	12	21	12	3				R0180	3
N-6	2016		2 218	1 979	798	54	66	0	65					R0190	65
N-5	2017		1 632	1 337	90	40	17	5						R0200	5
N-4	2018		2 704	320	83	33	12							R0210	12
N-3	2019		348	329	115	34								R0220	34
N-2	2020		420	237	62									R0230	62
N-1	2021		483	428										R0240	428
N	2022		551											R0250	551
		Total												R0260	1 219

Meilleure estimation provisions pour sinistres bruts non actualisés
(valeur absolue)

		Année de développement											Fin d'année (données actualisées)		
		Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et+	C0360	
			C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
	Antérieur												0	R0100	0
N-9	2013						258	38	130	0	0	0		R0160	0
N-8	2014					429	54	25	164	0	0			R0170	0
N-7	2015				498	79	70	22	187	0				R0180	0
N-6	2016			1 553	216	118	77	89	105					R0190	99
N-5	2017		4 544	359	187	125	98	84						R0200	78
N-4	2018		1 091	542	249	185	135							R0210	126
N-3	2019		1 034	327	226	198								R0220	186
N-2	2020		1 317	393	214									R0230	199
N-1	2021		1 439	526										R0240	489
N	2022		1 327											R0250	1 237
		Total												R0260	2 414

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010					
Fonds propres de base	R0020					
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050					
Capital de solvabilité requis	R0090					
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100					
Minimum de capital requis	R0110					

S.23.01.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	404 154	404 154		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-	-		-	
Fonds excédentaires	R0070	-	-		-	
Actions de préférence	R0090	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-	-		-	
Réserve de réconciliation	R0130	19 910 399	19 910 399		-	
Passifs subordonnés	R0140	-	-		-	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-	-		-	
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-		-	
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-	-	-	-	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	20 314 553	20 314 553	-	-	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	-			-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	-			-	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	-			-	
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	-			-	
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-			-	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-			-	
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-			-	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	-			-	
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-			-	
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-	-	-	-	-
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	20 314 553	20 314 553	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	20 314 553	20 314 553	-	-	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	20 314 553	20 314 553	-	-	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	20 314 553	20 314 553	-	-	-
Capital de solvabilité requis	R0580	3 573 699				
Minimum de capital requis	R0600	4 000 000				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	568,4%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	507,9%				
C0060						
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	20 314 553				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	404 154				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-				
Réserve de réconciliation	R0760	19 910 399				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	535 666				
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	535 666				

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	3 075 672		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	368 670		
Risque de souscription en vie	R0030	-	-	-
Risque de souscription en santé	R0040	1 885 981	-	-
Risque de souscription en non-vie	R0050	-	-	-
Diversification	R0060	- 1 211 156		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	4 119 166		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	176 639
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption des impôts différés	R0150	- 722 106
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	3 573 699
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	3 573 699
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie		
		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	683 198

		Meilleure estimation, nettes (de la réassurance)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	-	-
Assurance de protection du revenu	R0030	2 464 920	4 238 748
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	-	-
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	-	-
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	-	-
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	-	-
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	-	-
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	-	-
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	-	-
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	-	-
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	-	-

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		
		C0040
RésultatMCR _L	R0200	-

		Meilleure estimation, nettes (de la réassurance)	
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations garanties	R0210	-	
Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations discrétionnaires futures	R0220	-	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	-	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	-	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		-

Calcul du MCR global		
		C0070
MCR linéaire	R0300	683 198
Capital de solvabilité requis	R0310	3 573 699
Plafond du MCR	R0320	1 608 165
Plancher du MCR	R0330	893 425
MCR combiné	R0340	893 425
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 000
Minimum de capital requis	R0400	4 000 000